

# LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION AU QUÉBEC

## QUELQUES BONNES IDÉES À METTRE EN PRATIQUE



CPCP





## INTRODUCTION

Le vieillissement de la population constitue l'un des défis principaux auxquels nous devons faire face au cours des deux prochaines décennies. Il nécessitera la mise en place de mesures structurelles pour faire face aux changements au sein de notre société. Certains pays se montrent d'ores et déjà proactifs. C'est notamment le cas du Japon, champion du monde de la longévité et caractérisé par un taux de fécondité de 1,3 enfants par femme, ce qui est insuffisant pour permettre le renouvellement de la population. Nous avons d'ailleurs déjà consacré une publication à ce sujet<sup>1</sup>. Après le Japon, c'est au Québec que le choc démographique se fait le plus ressentir. D'ici 2031, les plus de 65 ans représenteront 26% de la population québécoise, contre 22% en Wallonie<sup>2</sup>. On estime en outre que d'ici 2056, la société québécoise verra son nombre d'aînés passer de 1,1 million à 2,6 millions<sup>3</sup>. Certaines mesures mises en place au Québec pour s'adapter à cette évolution de la société méritent elles aussi d'être étudiées. Nous ferons ici le tour de certaines d'entre elles, de manière non exhaustive, afin d'envisager certaines pistes éventuellement applicables à l'avenir dans les pays européens.

## PLUSIEURS MESURES POUR S'ADAPTER AU CHOC DÉMOGRAPHIQUE

Tout d'abord, on peut relever, depuis 2007, la mise en place d'un portefeuille ministériel spécifiquement dédié aux aînés. Ce fonctionnement peut sembler surprenant dans un premier temps, mais cela prend en réalité tout son sens. Avoir un ministère des Aînés permet de veiller à une plus grande transversalité entre toutes les décisions prises et à une plus grande coordination entre les différents acteurs.

---

<sup>1</sup> Ottaviani, Elise, *Le Japon, pionnier du choc démographique*, Bruxelles, CPCP, 2010.

<sup>2</sup> Serret, Pascale, « Québec-Wallonie : jamais sans les aînés », *L'Avenir*, 4 novembre 2011.

<sup>3</sup> Carrefour Action municipale et famille : <http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/mada>, consulté en décembre 2011.

La Ministre québécoise de la Santé, Margherite Blais, a pour « philosophie » de considérer les aînés comme des personnes actives. Elle précise d'ailleurs : « Je ne crois pas à la notion d'aînés »<sup>4</sup>. Ainsi, pour ne donner qu'un exemple, au Québec, les plus de 65 ans représentent encore plus de 78 000 emplois. Ce concept de « vieillissement actif » « fait référence à une participation constante des aînés à la vie sociale, économique, professionnelle, culturelle, intellectuelle et civique. Les aînés qui participent maintiennent leur sentiment d'utilité, optimisent leurs aptitudes, conservent un réseau social et acquièrent une image forte d'eux-mêmes. Au bout du compte, il s'agit de se mobiliser autour d'un même objectif : créer des milieux où il fait bon vieillir. »<sup>5</sup>

Concrètement, cela se traduit entre autres par la participation des aînés aux prises de décision publiques. Ainsi, une action MADA (*Municipalité Amie Des Aînés*) a été mise en place au niveau local. 316 communes se sont engagées à mettre sur pied des projets favorisant une meilleure intégration des aînés. Ces derniers sont associés au processus et participent à la définition des projets et à la prise de décision, en échange de quoi les communes reçoivent des subsides, qu'ils peuvent utiliser de manière variée. En effet, le « Carrefour action municipale et famille » définit la démarche MADA comme « s'adressant aux municipalités qui désirent adapter leur milieu de vie à la réalité des aînés par la mise en place de différentes mesures, telles que :

- l'augmentation du nombre de logements destinés aux aînés ;
- la diversification des activités de loisirs offertes aux aînés ;
- la planification de l'aménagement du mobilier urbain en fonction des nouvelles réalités démographiques ;
- l'augmentation de l'offre de service en transport adapté ;
- la diffusion d'informations plus ciblées afin d'assurer une plus grande participation des personnes aînées à la vie communautaire. »<sup>6</sup>

De plus, les *Conférences Régionales des Elus* associent les *Tables des Aînés* à leur processus de décision, et reçoivent en échange un montant global de 12,5 millions de dollars canadiens. Les CRE ont une mission de conseil, vis-à-vis du gouvernement québécois, sur les enjeux de leur région, ainsi que d'implémentation de projets confiés par celui-ci.

---

<sup>4</sup> Serret, Pascale, « Québec-Wallonie : jamais sans les aînés », *L'Avenir*, 4 novembre 2011.

<sup>5</sup> P.P., « Vieillesse active », *La Libre Belgique*, 4 novembre 2011.

<sup>6</sup> Carrefour Action municipale et famille : <http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/mada>, consulté en décembre 2011.

En matière de logement, la priorité absolue pour les aînés est le maintien à domicile, afin d'empêcher qu'ils ne doivent « casser maison », comme on dit là-bas. C'est dans cette optique qu'a été lancé en 2003 le plan « *Chez soi, le premier choix* ». Cette politique de soutien à domicile « est fondée sur la reconnaissance de l'engagement des proches-aidants et des familles ». En effet, ceux-ci « fournissent les trois quarts de l'aide aux personnes ayant une incapacité. On estime qu'environ 10 % de Québécoises et Québécois aident une personne qui a une incapacité de longue durée. »<sup>7</sup>

Pour faciliter le maintien à domicile, une large offre de services à domicile a également été développée<sup>8</sup>. Celle-ci se compose de trois volets. Le noyau de base reprend tout ce qui permet d'améliorer l'environnement immédiat de la personne :

- « les soins et services professionnels (médicaux, infirmiers, etc.) offerts à domicile (ces services peuvent également être offerts en ambulatoire) ;
- les services d'aide à domicile (aide domestique, soins d'hygiène, etc.) ;
- les services aux proches-aidants (répit, dépannage, etc.) ;
- le support technique requis à domicile (équipements, fournitures et aides techniques). »<sup>9</sup>

Le second volet comprend quant à lui les services au pourtour du domicile (services des centres de jour, activités de jour, hôpital de jour...). Enfin, le troisième volet « s'inscrit dans une perspective globale, sociétale, du soutien à domicile. Il regroupe les mesures relatives au logement, au transport adapté, à l'intégration sociale et professionnelle, les services municipaux, les mesures fiscales et les prestations destinées aux personnes ayant une incapacité et à leurs proches-aidants, les mesures de conciliation travail-famille. »<sup>10</sup>

---

<sup>7</sup> « *Chez soi, le premier choix : la politique de soutien à domicile* », brochure accessible en ligne : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2002/02-704-01.pdf>

<sup>8</sup> Pour consulter la liste des services offerts, voir l'annexe de la brochure « *Chez soi, le premier choix* » : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2002/02-704-01.pdf>

<sup>9</sup> *Op.cit.*

<sup>10</sup> *Op.cit.*

Lorsqu'une demande de services à domicile est effectuée, c'est au CLSC (*Centre local de services communautaires*<sup>11</sup>) de déterminer si celle-ci est admissible, sur base de critères prédéfinis.

Signalons, toujours en matière de logement, une initiative de la *Société d'Habitation du Québec (SHQ)*, qui octroie aux personnes de plus de 65 ans à faibles revenus une aide financière afin d'effectuer des adaptations mineures à leur logement. Cette aide prend la forme d'un prêt pouvant atteindre 3 500 dollars canadiens. Ce prêt ne doit pas être remboursé si la personne continue à vivre dans son logement pendant au moins six mois<sup>12</sup>.

Sur le plan de la santé, la ministre responsable des aînés, Marguerite Blais, et le ministre de la Santé, Yves Bolduc, ont lancé le projet « Hôpital ami des aînés » au *Centre universitaire de santé McGill (CUSM)*. Il s'agit d'un investissement de 300 000 dollars canadiens afin d'améliorer et d'adapter le séjour à l'hôpital des aînés, ainsi que de prévenir un éventuel déclin fonctionnel qui peut survenir à la suite d'un séjour prolongé en milieu hospitalier. Cela se fait par des gestes simples : veiller à ce que les personnes s'hydratent correctement, leur permettre de marcher, etc...<sup>13</sup>

Enfin, toujours en matière de santé, notons l'utilisation effective du SMAF, à savoir le *Système de Mesure de l'Autonomie Fonctionnelle*<sup>14</sup>. Cet outil permet d'évaluer l'état de dépendance des personnes en perte d'autonomie. En mesurant objectivement les besoins des personnes âgées et la charge de soins nécessaire, il permet de planifier et de coordonner au mieux le travail des équipes des services de soins. Il est utilisé officiellement par le Ministère de la Santé et les services sociaux du Québec.

---

<sup>11</sup> Un CLSC (*Centre local de services communautaires*) est un organisme public offrant des services de santé de première ligne pour la population québécoise.

<sup>12</sup> Programme « Logements adaptés, aînés autonomes (LAAA) : [http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/co/praifi/praifi\\_004.cfm](http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/co/praifi/praifi_004.cfm), consulté en décembre 2011.

<sup>13</sup> Lacoursière, Ariane, « Le CUSM, ami des aînés », *La Presse*, 21 juin 2011 : <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/sante/201106/21/01-4411131-le-cusm-ami-des-aines.php>

<sup>14</sup> AgeVillagePro (*La référence internet de la gérontologie*) : <http://www.agevillagepro.com/actualite-2585-l-systeme-de-mesure-de-l-autonomie-fonctionnelle-smaf.html>, consulté en décembre 2011.

### CONCLUSION

A la lumière de ces différents éléments, nous pouvons dire que le Québec a rapidement pris conscience des différents enjeux liés au vieillissement de la population. Il s'est voulu proactif en mettant en place toute une série de mesures afin de tenir compte de l'évolution de la société, sur base de ce concept de « vieillissement actif » qu'il a voulu mettre en avant. S'il est évident que celles-ci doivent être complétées, il n'en reste pas moins que le Québec reste un exemple intéressant à suivre. La transposition de ces mesures dans nos pays européens et leur faisabilité méritent, sans aucun doute, d'être étudiées.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- AgeVillagePro (La référence internet de la gérontologie) : <http://www.agevillagepro.com/actualite-2585-l-systeme-de-mesure-de-l-autonomie-fonctionnelle-smaf.html>, consulté en décembre 2011.
- Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux, « Québec, six cibles pour faire face au vieillissement de la population », 2011.
- Carrefour Action municipale et famille : <http://www.carrefourmunicipal.qc.ca/mada>, consulté en décembre 2011.
- « Chez soi, le premier choix : la politique de soutien à domicile », brochure accessible en ligne : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2002/02-704-01.pdf>
- Institut National de Santé Publique du Québec, « Vieillissement de la population, état fonctionnel des personnes âgées et besoins futurs en soins de longue durée au Québec », mars 2010.
- Lacoursière, Ariane, « Le CUSM, ami des aînés », La Presse, 21 juin 2011 : <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/sante/201106/21/01-441131-le-cusm-ami-des-aines.php>
- Ottaviani, Elise, « Le Japon, pionnier du choc démographique », Bruxelles, CPCP, 2010.
- P.P., « Vieillissement actif », La Libre Belgique, 4 novembre 2011.
- Programme « Logements adaptés, aînés autonomes » (LAAA) : [http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/co/praifi/praifi\\_004.cfm](http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/co/praifi/praifi_004.cfm), consulté en décembre 2011.
- Serret, Pascale, « Québec-Wallonie : jamais sans les aînés », L'Avenir, 4 novembre 2011.

Auteur : Elise Ottaviani  
Décembre 2011

**DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !**

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,  
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles





**Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation**

**Rue des Deux Eglises 45 - 1000 Bruxelles**

**Tél. : 02/238 01 00**

**[info@cpcp.be](mailto:info@cpcp.be)**